PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOISSANT (isère)

DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Le **lundi 18 décembre 2023, à 18h00,** les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Bruno CATTIN, Maire.

PRESENTS : Bruno CATTIN, Maire
Nicolas GRANDJEAN, Virginie CHAMBRELAN, Geneviève PATTE, Florence FLORET, Didier BUSCOZ, Jean-Paul PERRIN, Robert MOLLIER
ABSENTS : /
EXCUSES : Georgette BARATAUD-VACHIAS, Cédric DESCOTES-GENON
SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie CHAMBRELAN
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8
Absents/Excusés : 2
Le quorum est atteint

❖❖❖❖❖❖❖❖❖

▪ ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE ▪

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023
- Actes accomplis dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à M. Le Maire : néant

- Informations diverses

▪ ADMINISTRATION GENERALE ▪

- Signature de la feuille d'émargement
- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023 a été transmis aux membres du Conseil Municipal le 18 décembre 2023. La liste des délibérations, examinées par le Conseil Municipal, a été affichée aux portes de la mairie, sur le panneau administratif le 20 décembre 2023, conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT. M. CATTIN Bruno, Maire, demande si le procès-verbal de la réunion précédente n'attire aucune remarque :

☞ Approbation du compte-rendu de la séance du 6 novembre 2023 : **à l'unanimité**

- Signature du registre des délibérations et du procès-verval de la précédente session par Monsieur Le Maire et la secrétaire.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article

▪ DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION ▪

N° 2023-12-01 – Convention 2023 relative au fonctionnement de la Halte-Garderie Itinérante (HGI) et du Relais Petite Enfance (RPE) de la Valdaine.

Afin de répondre aux besoins des habitants, les 8 communes de la Valdaine coopèrent en faveur des activités de petite enfance sur leur bassin de vie. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays Voironnais apporte un appui technique aux communes sur les différents sujets liés à la petite enfance, avec comme objet principal, le fonctionnement de la halte-garderie itinérante et du relais petite enfance de la Valdaine, et assure dans ce cadre une « prestation de service » pour le compte des communes.

Ainsi, dans le cadre de leur compétence « Petite Enfance », les 8 communes de La Valdaine (Chirens, Massieu, Merlas, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Velanne et Voissant) sont co-signataires des engagements avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère :
'- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui a été déployé de 2018 à 2021,
'- La Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2022 à 2026.

La CTG est une démarche partenariale qui a pour objet d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.
Cet engagement précise l'intervention du CIAS pour l'ensemble des communes du Pays Voironnais.

L'activité du relais petite enfance de la Valdaine étant gérée par l'ADMR depuis fin 2022, la présente convention couvrant l'année 2023, concernera à la fois le fonctionnement de la halte-garderie itinérante et du relais petite enfance de la Valdaine.

La convention entre les communes signataires, l'association ADMR et le CIAS du Pays Voironnais étant arrivée à échéance fin 2022, il convient de la reconduire pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

« A l'unanimité »

N° 2023-12-02 – Tarifs Salle Polyvalente

Les tarifs de location de la salle polyvalente ont été révisés comme suit :

☐ **Location Grande Salle y compris Petite Salle** :

Prix pour les habitants du village	: **300 €**
Prix pour les habitants des villages environnants	: **600 €**

☐ **Location Petite Salle** :

Prix pour les habitants du village	: **200 €**
Prix pour les habitants des villages environnants	: **300 €**

☐ **Caution** :

Petite Salle	: **800 €**
Grande Salle	: **1 000 €**

Cette politique tarifaire s'appliquera au **1er janvier 2024**.

« A l'unanimité »

N° 2023-12-03 – Décision modificative n°1 – Fonctionnement

Cette décision budgétaire modificative du budget de l'exercice 2023 vise à ajuster les crédits en fin d'année.

Dépenses		*Recettes*	
Article(Chap) - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Opération*	*Montant*
60631 (011) : fourniture d'entretien	499,24	73123 (73) : Taxe com additionnelle droits mutation	1 051,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	1 994,28	741121 (74) : Dotation de solidarité rurale DSR	1 250,00
611 (011) : Contrats de prestations de services	2 301,00	74718 (74) : Autres – dotation biodiversité	3 000,00
60633 (011) : Fournitures Voirie	506,48		
Total dépenses :	**5 301,00**	**Total recettes :**	**5 301,00**

« A l'unanimité »

N° 2023-12-04 – Modification du montant d'indemnité forfaitaire, activité accessoire, Finances.

Vu l'augmentation octroyée aux agents communaux de la commune de Voissant à partir du 1er janvier 2024 du fait de l'inflation et de la qualité de leur travail, une modification du montant forfaitaire de l'indemnité de l'activité accessoire effectuée par l'agent comptable DUCASSE Marjolaine née MOLLIER-SABET est appliquée soit un montant brut de **495,00€**, avec prise d'effet au 1er janvier 2024

▪ INFORMATIONS DIVERSES ▪

- Un compte-rendu a été fait suite aux visites d'opérations du 6 novembre 2023 avec la présence de l'Agence d'Urbanisme.

- Crèche en Valdaine : A ce jour, le projet ne connaît pas d'évolution.

- Un devis a été établi concernant le projet de réfection de chaussée route de Verchère :

  - Travaux préparatoires : 14 295,00 € HT
  - Travaux chaussée : 180 110,00 € HT
  - Assainissement : 13 839,50 € HT

  Total : 279 880,61 € TTC

● BALADES THEATRALES : Les communes de St Laurent du Pont, St Bueil et Voissant sont liées concernant cet événement.

Dates des représentations : Samedi 30 mars, samedi 6 avril, samedi 25 mai 2024
à la salle polyvalente de Voissant

Samedi 15 et Dimanche16 juin 2024
à St Laurent du Pont

Il est décidé de rencontrer Carole Javon, président d'ECLA, afin de discuter du déroulement.

● L'étude de l'Assainissement Collectif sur la commune aura lieu début d'année 2024.

● Politique salariale agents :
La prime inflation (prime de pouvoir d'achat pour lutter contre l'inflation) va être attribuée aux agents administratifs embauchés avant 2023. Elle est calculée au prorata du nombre d'heures effectuées.

Sophie : Prime de 800 € prorotisée sur 15 Heures
Soit un montant brut de 500€ environ

Marjolaine : Prime de 800 € prorotisée sur 8 Heures
Soit un montant brut de 200€ environ

Une revalorisation indiciaire est effectuée pour Sophie applicable au 1er janvier 2024, comme suit :

➔ **Adjoint administratif principal 1ère classe - Echelon 8 - IB 499 / IM : 430**

Marjolaine effectuera une demi-journée supplémentaire sur une période de 3 semaines à partir du 1er janvier 2024, soit 12h supplémentaire par mois.

● Dans le cadre du plan d'action du Pays Voironnais concernant les ressources en eau, nous sommes en attente d'une visite de leurs intervenants.

● Suite à la Commission Electorale du 11 décembre 2023, le nombre d'électeurs actifs comptabilités est de 192, (+ 1 électeur sur la liste complémentaire européenne, + 1 électeur sur la liste complémentaire municipale).

Le Conseil juge intéressant d'effectuer en 2025 une étude plus approfondie sur les habitants qui ont quitté la commune.

● La date des vœux du Maire à Voissant est programmée le **Dimanche 28 Janvier 2024.**

● Permis de Construire M. Bouchereau : Suite à la dernière proposition d'Enédis pour le raccordement aérien, le conseil municipal a pris la décision de prendre en charge les travaux. travaux. Le raccordement privé de M. Bouchereau sera à sa charge

Nombre de délibérations : 4

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

LUNDI 19 FEVRIER 2024

Bruno CATTIN, Maire	Virginie CHAMBRELAN, Secrétaire de séance